

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 MAI 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**INDIVIDUALIZZAZIONE DI I CREDITI IN U QUATRU DI U
DISPUSITIVU FUNZIUNAMENTU AMPARERA**

**INDIVIDUALISATION DES CRÉDITS DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF FONCTIONNEMENT APPRENTISSAGE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a réformé en profondeur les règles du dispositif apprentissage et a modifié entièrement la répartition des compétences, à savoir :

- la suppression totale de toute référence à l'apprentissage dans la compétence générale des Régions et de la Collectivité de Corse, tant dans le code du travail que dans le code de l'éducation,
- le transfert de la responsabilité des Régions vers les opérateurs de compétences (OPCA) qui ont désormais pour mission d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation selon les niveaux de prises en charge fixés par les branches.

L'intervention de la Collectivité de Corse est désormais subsidiaire.

En tout état de cause, la Collectivité de Corse souhaite continuer d'accompagner la formation par voie d'apprentissage. A ce titre, elle choisit de mener une politique volontariste qui devrait permettre de maintenir cette voie d'excellence dans un environnement optimal.

En effet :

- elle a tout au long de ces années financé la construction de neuf CFA et a permis de construire des outils performants pour assurer une formation et une insertion professionnelle de grande qualité;
- elle a apporté son soutien financier pour mailler le territoire et porter ainsi les formations au plus près d'un public souvent peu mobile ;
- elle a su apporter une aide financière aux jeunes rencontrant des difficultés sociales afin d'éviter des ruptures de contrats d'apprentissage ;
- elle a enfin épaulé les entreprises en versant des primes aux employeurs d'apprentis.

La crise sanitaire que nous traversons, doublée d'une crise économique sans précédent, incite la Collectivité de Corse à continuer à être un véritable levier ; aussi, nous proposons de financer des actions concrètes afin d'épauler d'une part, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) mais aussi, d'autre part, nos jeunes en quête d'une véritable insertion professionnelle.

Ces actions visent :

- Le renforcement des relations entre les CFA, le réseau d'accueil et l'entreprise avec le financement de quatre développeurs de l'apprentissage positionnés

dans les quatre missions locales de Corse. L'objectif est de mettre en œuvre une prospection concertée et cohérente, d'informer les entreprises, et de favoriser la signature des contrats d'apprentissage. Le développeur doit contribuer à améliorer l'image de l'apprentissage auprès des jeunes, des familles et des entreprises mais aussi suivre le jeune durant le suivi de sa formation et à l'issue de cette dernière. Son montant est de 250 000 €.

- L'amélioration des conditions de vie des apprentis afin de pallier les difficultés sociales des jeunes à travers le Fonds Social Apprentissage (FSA) qui permet d'attribuer une aide aux apprentis pour leur déplacement, leur hébergement ainsi qu'un éventuel complément d'équipement professionnel.

Cette mesure est intégrée dans le « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 ».

Son montant global est de 220 000 € et est réparti comme suit :

Mission locale d'Aiacciu	60 000 €
Mission locale de Bastia	60 000 €
Mission locale de Portivechju	50 000 €
Mission locale de Corti	50 000 €

- Le soutien aux jeunes en situation de handicap en milieu ordinaire à travers le financement de l'association A MURZA qui, forte de son expertise, travaille à l'accompagnement de ces publics, afin de sécuriser les parcours et limiter les risques de ruptures de contrats. Son montant est de 60 000 €.

- L'aide à la mobilité vise tout apprenti qui suit une formation, non dispensée en Corse, sous contrat de travail en Corse. Ce dernier peut bénéficier, sous conditions, d'une aide plafonnée à 1 000 € par année de formation. Cette mesure est intégrée dans le « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Etudiante 2019-2023 ». L'aide à la mobilité des apprentis sera individualisée en Conseil exécutif.

- Les aides aux employeurs accueillants des apprentis :

De par ses compétences dans le domaine de l'Apprentissage, notre Collectivité a eu en charge le paiement des primes aux employeurs d'apprentis ; la loi « Choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 » a mis fin à cette compétence à compter du 31 décembre 2019 ; toutefois, il nous appartient toujours de payer les primes d'apprentissage aux employeurs d'apprentis, pour les contrats de travail conclus avant le 1^{er} janvier 2019 et qui pour certains sont toujours en cours. Afin de régulariser les contrats en cours, le montant est de 1 500 000 €.

Afin d'aller plus loin dans notre intervention en faveur de l'Apprentissage, France Compétences, autorité nationale de financement et de régulation de l'apprentissage, a doté la Collectivité de Corse d'une enveloppe financière annuelle « pour le soutien au fonctionnement des Centres de Formation d'apprentis (CFA) justifiés par des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ».

« La Collectivité de Corse pourra contribuer au financement des centres de formation d'apprentis dès lors que des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique identifiés le justifieront ».

En vertu de l'article 2 du décret n° 2020-1476 du 30 novembre 2020 relatif aux versements de France Compétences, l'arrêté du 2 décembre 2020 fixe la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage à sept-cent-soixante-huit-mille-cent euros (768 100 €) pour le fonctionnement.

A ce titre, il a été demandé aux centres de formation d'apprentis d'inscrire leurs projets dans le cadre du plan de sauvegarde et de relance économique et social du plan « Salvezza è Rilanciu » de notre Collectivité.

Deux axes de progrès ont été identifiés : la territorialisation des formations avec le développement de nouveaux moyens pédagogiques d'apprentissage qui s'inscrit dans la mesure 4.5 « Développer une offre et des outils de formation professionnelle à distance innovante et de qualité », et le soutien au développement de certaines formations inscrites comme des « filières stratégiques à développer ».

Il vous est proposé la mise en œuvre des projets structurants suivants :

1/ Le maillage du territoire avec :

- Le soutien au Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà pour assurer la territorialisation des formations à Pruprià, Portivechju, Sartè.
Le coût global est de 230 000 €.
La participation de la Collectivité est de 150 000 €.
- Le soutien au CFA de la Haute Corse pour assurer la territorialisation à Isula Rossa, A Ghisunaccia, Corti.
Le coût global est de 208 643 €.
La participation de la Collectivité est de 150 000 €.

Ces deux actions permettront ainsi à plus de de 350 jeunes de bénéficier d'enseignements généraux au plus près de leur domicile.

- Le soutien au fonctionnement du CFA du Sport et de l'Animation (CSJC) pour assurer le développement de la territorialisation des formations sports nature.
Le coût global est de 50 000 €.
La participation de la Collectivité est de 30 000 €.
- Le soutien au CFA AFLOKKAT pour assurer le soutien financier d'une part au fonctionnement de deux nouveaux lieux de formation à Bastia et Aiacciu et d'autre part, contribuer au développement de nouvelles modalités pédagogiques d'enseignement, avec la possibilité d'assurer le distanciel synchrone sur toutes les antennes.
Le coût global est de 369 000 €.
La participation de la Collectivité de Corse est de 200 000 €.

2/ Le développement des formations et d'un évènementiel avec :

- Le soutien au Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà pour permettre le renforcement de la filière nautique sur le site de Pruprià. La carte des formations sera complétée à la prochaine rentrée par l'ouverture d'un Bac Pro

Maintenance Nautique en Apprentissage. L'aide de la Collectivité a pour objet le financement de l'ingénierie pédagogique et la communication, indispensables à l'ouverture de ce diplôme, pour la rentrée prochaine. Le coût global est de 208 643 €.

La participation de la Collectivité de Corse est de 52 900 €.

- Le soutien au CFA Agricole de Sartè : à la demande de la profession, il est opportun d'ouvrir pour la prochaine rentrée un CAP Maréchal Ferrant. Ce projet vise à soutenir les besoins du territoire et participe au développement économique, tout en maintenant les compétences de la profession au niveau local.

Le coût global est de 20 000 €.

La participation de la Collectivité de Corse est de 11 500 €.

- Le soutien au CFA du Sport et de l'Animation (CSJC) : le projet vise la réhabilitation et l'amélioration des outils pédagogiques nécessaires au fonctionnement des formations des sports nature sur tout le territoire.

Le coût global est de 35 000 €.

La participation de la Collectivité de Corse est de 20 000 €.

- Assurer la promotion de l'apprentissage afin de donner une image positive du dispositif à travers un évènement, les Olympiades des métiers : cette manifestation permettra aux meilleurs apprentis de tous les CFA de Corse de se mesurer lors d'une compétition nationale et internationale. L'organisateur des Olympiades des Métiers est le Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà.

Le coût global est de 90 000 €.

La participation de la Collectivité de Corse est de 50 000 €.

Le coût global de cette programmation est de 2 991 286 €, la participation de la Collectivité de Corse est établie à 2 694 400 € et sera imputée sur le programme 4211.

En conséquence, je vous propose d'approuver l'intervention de la Collectivité de Corse pour soutenir et dynamiser le fonctionnement du dispositif Apprentissage.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.